



Date de dépôt : 25 juin 2025

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Yves Nidegger, Guy Mettan, André Pfeffer, Marc Falquet, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Charles Poncet, Virna Conti, Florian Dugerdil, Christo Ivanov : Quo vadis, inclusion ? – Halte au catéchisme du genre dans les écoles et hôpitaux genevois

Rapport de majorité de Alexandre de Senarclens (page 4)

Rapport de minorité de Marc Falquet (page 13)

Proposition de motion (2961-A)

Quo vadis, inclusion ? – Halte au catéchisme du genre dans les écoles et hôpitaux genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu :

- le principe de précaution ;
- l'art. 3 al. 2 de la loi sur la laïcité interdisant la participation de l'Etat à toute forme de prosélytisme ;
- l'art. 24 de la constitution cantonale garantissant à chacun le droit à une formation de qualité ;
- l'art. 94 de la constitution cantonale ordonnant au Grand Conseil d'exercer la haute surveillance sur le Conseil d'Etat et l'administration,

considérant :

- qu'une part grandissante de la population du canton et en particulier des parents d'élèves s'est émue d'apprendre à l'occasion de controverses que leurs enfants avaient été exposés par l'école genevoise à des interventions visant à les inciter activement à remettre en cause leur identité de petit garçon ou de petite fille, ainsi que l'orientation affective et sexuelle qui en découle à leurs yeux ;
- qu'au prétexte d'une plus grande « inclusion », diverses publications émanant de l'Etat ou d'organes subventionnés incitent les enfants du primaire à se définir comme « non binaires » et valorisent ceux d'entre eux qui font ce pas ;
- que ce message est diffusé en milieu tant scolaire que médical ou socio-éducatif ;
- que la fluidité du genre et la non-binarité ne sont rien d'autre que des croyances parmi d'autres, qui peuvent être partagées par certains mais réfutées par d'autres ;
- qu'en matière de croyances, l'Etat a l'obligation d'observer une stricte neutralité, ce qui implique qu'il ne fasse la promotion d'aucune d'entre elles ;
- que la promotion d'un catéchisme de la fluidité du genre et de la non-binarité n'est pas une pratique acceptable de la part d'un Etat laïc,

invite le Conseil d'Etat

- à retirer et faire retirer des programmes scolaires les interventions faisant la promotion de la fluidité du genre et/ou de la non-binarité ;
- à cesser et à faire cesser la diffusion de toutes formes de publications incitant activement les enfants à remettre en cause leur identité de genre et/ou à se définir comme non binaires en valorisant ceux d'entre eux qui font ce pas ;
- à rendre compte des actions entreprises en réponse à la présente motion dans le cadre d'un rapport à l'intention du Grand Conseil.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Alexandre de Senarclens

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, sous la présidence de M. Thierry Arn, a examiné la motion 2961, lors de deux séances (20 novembre et 4 décembre 2024). Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Alicia Nguyen que nous tenons à remercier.

Présentation de M. Yves Nidegger, auteur

M. Nidegger explique que la motion invite le Conseil d'Etat à cesser de diffuser un catéchisme du genre au nom de deux principes : celui de la précaution et celui de la laïcité. Il trouve que la théorie du genre est une croyance très à la mode aujourd'hui, bien que certains pensent qu'il s'agit de science. Il rappelle que l'Etat genevois est laïque, et ne devrait pas promouvoir de croyances. Il relève que tout un chacun est libre de croire ce qu'il veut, mais que, dans le cas où une personne croit qu'elle peut être à la fois vivante et morte, cela n'est pas un fait scientifique. Il y a, selon lui, une différence entre les choses qui émanent de la science qui doivent être enseignées aux enfants, et les croyances, ce qui est ici le cas de la théorie des genres. Il lui semble que le principe de la binarité imprègne la totalité de l'univers. Selon lui, l'idée que l'être humain, en 2024, peut s'affranchir de ce principe est absurde.

M. Nidegger mentionne que les adolescents rencontrent des difficultés, dans une société trop permissive et peu structurante. Alors que ceux-ci souffrent du manque de cadre, le fait de suggérer aux jeunes enfants qu'ils peuvent avoir un genre différent de celui de leur naissance est totalement illégitime. Il explique que le genre est une construction culturelle, mais qu'il n'est pas possible de dissocier la construction de l'identité avec le sexe. Il souligne que le sexe n'est pas assigné mais constaté à la naissance, et même déjà lors de la grossesse. Les cellules de l'Homme sont composées de chromosomes XX ou XY. Il relève qu'il y a une espèce de folie de l'époque actuelle qui consiste à se libérer totalement de la biologie. Il existe statistiquement quelques anomalies au niveau des organes génitaux, mais qui ne sont qu'au nombre de 1 sur 250 000.

M. Nidegger trouve que l'idée qu'il existe des enfants transgenres, c'est-à-dire qui seraient emprisonnés dans un corps qui ne leur correspond pas, et que la nature se serait trompée, est malade et passagère. Vouloir

généraliser ce fait et faire douter un enfant de son identité dès le plus jeune âge, au motif que cela est bon pour sa santé, est selon lui absurde.

M. Nidegger prend l'exemple de parents qui ont consulté un médecin après qu'un de leurs jumeaux avait perdu son pénis suite à une circoncision mal entreprise. Ce médecin avait suggéré d'élever cet enfant comme une fille, et qu'il deviendrait ainsi une petite fille. Il indique que cette situation s'est terminée par deux suicides. Il trouve donc normal que les parents s'inquiètent du fait que la question de la transition soit discutée avec leurs enfants. L'idée qu'il est possible de manipuler et décider de l'identité de quelqu'un est pour lui tragique. Le principe de précaution demanderait que ce sujet ne soit pas abordé s'il n'y a pas plus de connaissances à ce sujet. Il souhaite que le Conseil d'Etat prenne des précautions au sujet du contenu des programmes scolaires, et cesse la diffusion de publications qui sont plus de l'ordre des croyances que de la science. Il souligne qu'il existe de plus une interface importante entre la santé et l'enseignement. Lorsque le département est questionné à ce sujet, celui-ci répond que tous les parents qui se mobilisent contre cela sont des arriérés, et qu'aucune critique n'est à envisager. Il trouve qu'il ne s'agit plus là de la mission de l'enseignement, mais d'autre chose dont des Etats totalitaires ont déjà fait l'expérience.

M. Nidegger propose l'audition de M. Leo Kessler ainsi que d'une personne transgenre qui avait également été auditionnée par la commission des Droits de l'Homme.

Audition de M^{me} Anne Hiltbold, conseillère d'Etat, et de M^{me} Nathalie Bonvin, responsable des pratiques en promotion et éducation de la santé au SSEJ

M^{me} Hiltbold n'a pas pu assister à l'audition de l'auteur de cette motion. Elle indique être restée perplexe à la suite de la lecture des invites. Elle souligne que le département ne fait pas la promotion des questions de genre, ni ne diffuse ou ne publie des documents incitant les enfants à aller dans cette direction. Elle souligne que le DIP avait répondu à des questions écrites afin d'informer que la brochure « Mon sexe et moi »¹ n'était pas distribuée aux enfants au sein des écoles. Elle mentionne la plainte de M. Thompson, membre de l'association Collectif Parents Suisse, concernant la « licorne du genre ». Elle informe que le DIP a demandé à ses intervenants de ne plus utiliser cette ressource, et cela lui avait été communiqué dans un courrier que lui avait

¹ <https://www.unige.ch/ssi/ressources/ressources-pedagogiques-ssi/brochures/sexoado/>

envoyé le service afin de le rassurer. Elle rappelle que les enseignants d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle répondent uniquement aux questions des jeunes, et ne font en aucun cas de prosélytisme ou de catéchisme de genre dans les écoles. Elle souligne que le rôle du DIP est également de lutter de contre toute forme de discrimination, notamment en lien avec le genre. Elle précise qu'il s'agit même d'une obligation. Elle explique qu'il existe une directive sur l'accompagnement des jeunes en transition sociale de genre, mais elle précise que cela ne signifie pas que le département fasse la promotion de la transition de genre ou encore qu'il invite chaque jeune à se questionner à ce propos. Elle admet qu'il a pu y avoir des dérives, mais que cela a été rectifié. Elle répète que la brochure « Mon sexe et moi » est éditée par l'Université de Genève, mais n'est pas distribuée dans les établissements scolaires.

M^{me} Bonvin ajoute que la « licorne du genre » a pu être utilisée, mais uniquement dans le cadre d'entretiens personnels avec des infirmiers lorsqu'un jeune avait des questions. Elle informe que la « licorne du genre » a été remplacée par d'autres documents édités par l'Université de Genève. Elle répète que les maîtres spécialistes répondent à toutes les questions des élèves, mais ne font pas de catéchisme de genre.

M^{me} Hiltpold précise que, lorsque M^{me} Bonvin fait référence à des documents édités par l'UNIGE, il ne s'agit pas de « Mon sexe et moi ».

M^{me} Hiltpold estime que les collaborateurs respectent les consignes. Elle relève cependant qu'une personne dont l'enfant revient avec la brochure « Mon sexe et moi » suite à un cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle peut la contacter à ce sujet afin qu'elle puisse intervenir. Elle souligne que les consignes sont très claires concernant ces brochures. Elle précise que cela ne signifie pas que des sanctions seront prises, mais cela permettrait au département de tenir compte de ce genre de retours.

M^{me} Bonvin précise que cette brochure n'est pas achetée par le DIP, et dès lors n'est pas non plus distribuée aux élèves. Elle relève que cette brochure est cependant accessible à tous sur internet.

Une députée PLR indique que les auditions ont rassuré le groupe PLR, et que ce dernier donne son entière confiance à M^{me} Hiltpold. Elle relève ensuite qu'il existe des rumeurs, que des propos peuvent être déformés, mais qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Elle remarque que M^{me} Hiltpold a admis qu'il avait pu y avoir des dérives, mais qu'elle avait également précisé qu'il n'y en avait plus aujourd'hui. Elle souhaite savoir jusqu'à quel point la situation a pu déraiser, et pour quelles raisons. Elle imagine que certains enseignants spécialistes aient pu ne pas être suffisamment formés. Elle demande s'il existe des contrôles impromptus afin d'observer de potentielles dérives.

M^{me} Hiltpold répond qu'un contrôle inopiné serait difficile à mettre en place, et elle ne sait pas comment cela serait perçu. Elle soulève qu'il est certain que certains enseignants spécialistes convaincus peuvent adhérer à certains arguments, et pourraient en parler aux jeunes. Elle mentionne avoir une approche plus conservatrice que ce qui a pu être fait par le passé. Concernant la brochure « Mon sexe et moi », elle répète avoir demandé que celle-ci ne soit plus abordée dans les écoles. Elle relève cependant ne pas pouvoir exclure que les élèves se rendant au Bioscope de l'université reçoivent cette brochure.

M^{me} Bonvin rectifie ceci, et dit que cette brochure n'est pas distribuée aux classes se rendant au Bioscope. Cependant, les personnes s'y rendant de manière individuelle y ont accès. Elle rappelle ensuite que, dans les classes de primaire, les instituteurs sont présents pendant les cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle, ce qui représente déjà une forme de contrôle. Elle indique fréquemment assister à ces cours, mais en s'annonçant à l'avance. Elle n'exclut pas que, à l'époque de l'ancienne conseillère d'Etat, l'image de la « licorne du genre » ait pu être utilisée, mais M^{me} Hiltpold a demandé que ce ne soit plus le cas. Elle précise cependant que, lorsque la problématique d'un enfant est traitée par l'infirmier scolaire, il est possible que ce dernier aille plus en détail, tout en répondant à la question de l'élève. Elle souligne que les infirmiers ne distribuent pas la brochure, mais peuvent la montrer lorsque cela est en rapport avec les questions de l'élève.

Une députée PLR demande qui sont les personnes qui donnent ces cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit de maîtres spécialistes en santé sexuelle et affective, possédant a minima un bachelor dans le domaine de la santé ou du social. Elle ajoute qu'ils ont également effectué un DAS en santé sexuelle et affective qui est délivré par les universités de Genève et de Lausanne. M^{me} Bonvin explique que ces cours sont construits au sein du SSEJ, et qu'il existe des objectifs et des outils pour accompagner ces enseignants spécialistes. Elle relève qu'il a été reproché au département de ne pas être transparent : c'est pour cette raison que les objectifs de ces cours sont maintenant accessibles à tous sur ge.ch.

M^{me} Bonvin rappelle que ces cours font partie du programme. Elle soulève cependant que, à partir de la 8P, des questions anonymes peuvent être posées et que l'enseignant y répondra sans les connaître à l'avance.

Un député MCG félicite le DIP pour son travail. Il demande si, après l'audition du Collectif Parents Suisse, le département avait reçu un témoignage précis de leur part au sujet de dérives. M^{me} Hiltpold répond négativement.

Ce même député demande si l'enseignant principal est au courant de la teneur des cours afin d'être capable d'identifier les dérives. M^{me} Bonvin répond que le programme ne lui est pas communiqué d'office, mais qu'il peut le demander. Elle relève que les enseignants étant à leur poste depuis longtemps ont déjà assisté à ces cours. Le DIP travaille actuellement avec la direction générale de l'enseignement obligatoire afin que les fiches thématiques soient publiées sur le site de l'enseignement à partir de l'année scolaire prochaine.

M^{me} Hiltbold comprend cette question, mais pense qu'il faut partir du principe que ces enseignants en santé sexuelle et affective connaissent leur travail. Elle ajoute que, selon elle, il ne faut pas donner une mission de surveillance aux enseignants réguliers. Elle souligne qu'il est nécessaire de trouver le bon degré de confiance.

Un député Vert salue l'effort du département pour répondre à ces personnes peu nombreuses mais bruyantes, ainsi que le travail qu'il fournit dans le cadre de la santé affective et sexuelle. Il est cependant inquiet de constater la volonté de M^{me} Hiltbold de rassurer ces personnes virulentes et agressives. Il souhaite que l'idée ne consiste pas à rassurer ces gens développant des thèses réactionnaires et conspirationnistes, mais à mettre un cadre correspondant aux limites scientifiques que l'école doit enseigner. Il trouve que la question de l'âge approprié est tout à fait pertinente, mais qu'il doit s'agir du seul indicateur pris en compte par le DIP dans l'élaboration de tous les programmes, et non pas le caractère plus ou moins conservateur des intervenants, ou plus ou moins audacieux des personnes les créant. Plutôt que de rassurer les personnes mécontentes face aux cours de santé affective et sexuelle, il souhaiterait qu'elles soient recadrées. Il trouve également que le nombre de cours d'éducation sexuelle est peu élevé. Il demande si un renforcement de cet enseignement est prévu.

M^{me} Hiltbold souligne qu'il n'a jamais été question de stopper les cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle, au contraire. Elle souligne que le but du DIP n'est pas de rassurer les personnes mécontentes et d'en faire moins, mais de cadrer ces cours. Elle rappelle que ces cours sont grandement utiles dans la détection d'abus et la prévention, et une réflexion est actuellement menée pour que ces cours soient enseignés 1 an plus tôt. Elle mentionne le projet pilote qui avait été lancé en septembre 2023 puis arrêté en décembre 2023, et indique qu'il sera examiné. Elle souligne que les enfants victimes d'abus le sont très fréquemment par un membre de leur famille.

M^{me} Hiltbold explique ensuite ce qu'elle entend par « approche conservatrice », et prend pour exemple le cas de l'Université de Genève, qui a effectué des recherches au sein des établissements scolaires et a fait parvenir

des demandes de consentement aux parents d'élèves de la 1P à la 4P. Il avait alors été demandé aux parents d'indiquer le sexe de leur enfant à la naissance et à quel genre l'enfant s'identifiait. Elle avait trouvé que poser ce genre de questions à des enfants de cet âge-là n'était pas indispensable à la recherche et elle avait donc réagi face à cette situation.

Un député UDC indique qu'il a été légèrement rassuré par les propos de M^{me} Hiltbold, mais qu'il souhaite voir comment se passent les choses dans le futur. Il rappelle les principes de précaution mentionnés par la M 2961 et les autres textes déposés en la matière.

M^{me} Hiltbold comprend que cela puisse choquer M. Falquet, ayant été elle-même interpellée lorsqu'elle avait entendu que le DIP accompagnait, voire poussait des jeunes dans leur transition de genre. Elle précise que ce n'est pas le cas. Elle explique qu'il existe un document dans lequel est mentionnée la procédure d'accompagnement d'un enfant qui manifeste le souhait d'effectuer une transition sociale de genre. Elle précise qu'une transition sociale de genre implique surtout un changement de prénom et quelques adaptations dans les écoles, mais rien de médical. Elle informe avoir repris ce document, qui était alors une procédure qui n'était pas publique, pour le transformer en directive qui est maintenant accessible à tous sur le site internet du DIP. Elle avait constaté qu'il était possible d'accompagner un jeune dans ses besoins, et de réfléchir à la manière d'expliquer à ses camarades sa situation, etc., et ce sans que les parents soient informés. En découvrant cela, elle a demandé qu'aucun processus ne puisse être engagé sans que les parents d'élèves, jusqu'au cycle compris, soient informés. Elle trouve cela extrêmement important, afin que les parents puissent accorder leur confiance à l'institution. Dans le cas où les parents ne donnent pas leur accord, elle explique que le DIP essaiera d'en comprendre la raison. Elle rappelle qu'il existe un risque de maltraitance pour ces jeunes lorsque leurs parents sont opposés à leur transition sociale de genre. Le DIP tentera d'aider à l'ouverture du dialogue entre l'enfant et le parent, mais ne fera aucune démarche sans l'accord de ce dernier. Elle relève ensuite que les jeunes de l'ES II sont quant à eux traités différemment, et qu'il n'est à cet âge-là plus nécessaire de prévenir les parents. Si ces élèves souhaitent être appelés par un prénom différent, le DIP respectera cela.

Un député UDC souhaite savoir combien d'élèves effectuent une transition sociale de genre par année.

M^{me} Hiltbold répond que, sur les 82 000 élèves de primaire, du CO et de l'ES II, seuls 20 cas ont pu être observés durant l'année scolaire 2023-2024, ce qui est très peu. Elle indique qu'il existe très peu de cas en primaire, un peu au cycle et un peu plus à l'ES II. Le DIP observe de quelle façon ces jeunes peuvent être considérés et quelle est la situation dans leur classe et changera le

prénom sur le carnet si demandé. Cependant, le prénom inscrit sur le diplôme restera le prénom officiel tant que ce dernier n'aura pas été modifié au niveau civil.

M^{me} Bonvin rappelle qu'aucune transition médicale n'est effectuée sur des mineurs.

Discussion et votes

Le président rappelle la proposition de M. Nidegger d'auditionner M^{me} Nadia Broenimann.

Le président met aux voix l'audition de M^{me} Nadia Broenimann :

Oui : 2 (2 UDC)

Non : 12 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 4 PLR, 1 LC)

Abstentions : 1 (1 LJS)

L'audition de M^{me} Nadia Broenimann est refusée.

Le président soumet au vote la prise en considération de la M 2961 :

Oui : 2 (2 UDC)

Non : 12 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 4 PLR, 1 LC)

Abstentions : 1 (1 LJS)

La prise en considération de la M 2961 est refusée.

Personne Gingembre v3.3

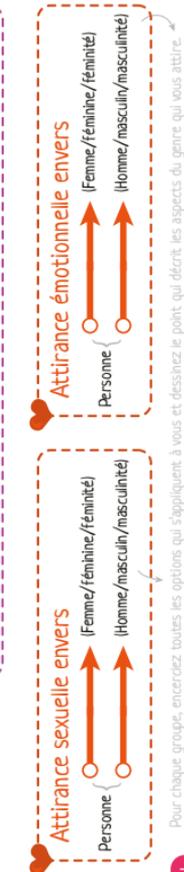
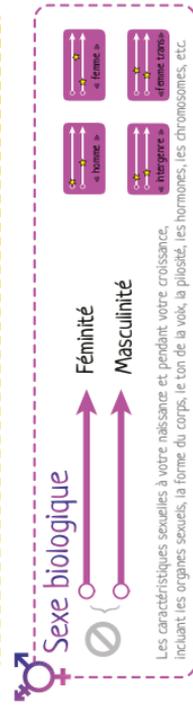
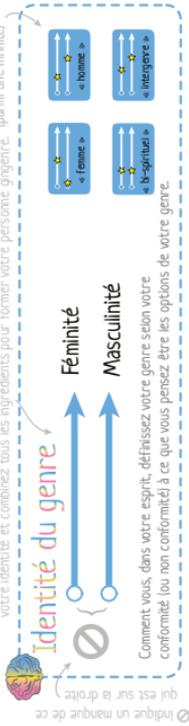
Translated by
cfsfcccé
 CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS
 RESEARCH ON GENDER AND SEXUALITY

by its pronounced **METRQ**sexual.com

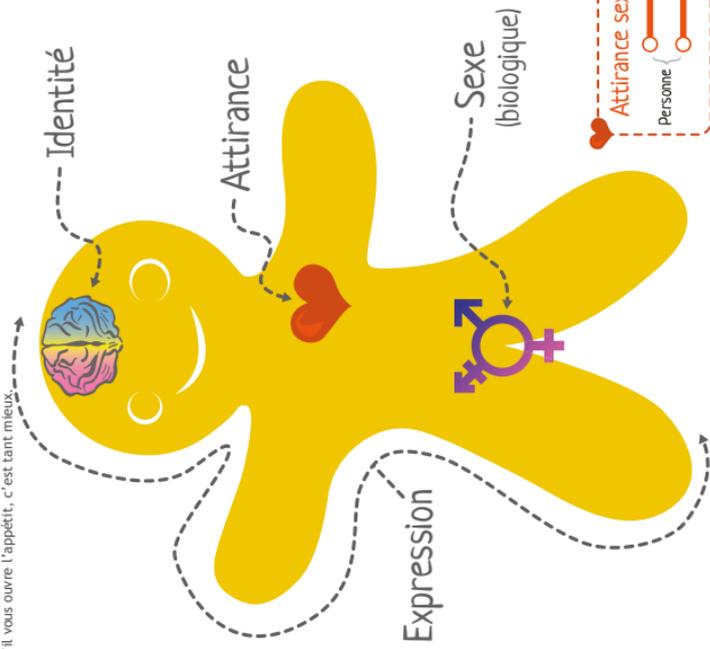
Le genre est l'un de ces concepts que tout le monde croit comprendre, mais que la plupart ignore. Le genre n'est pas binaire. Ce n'est pas « un ou l'autre ». Dans plusieurs cas, il s'agit « des deux et plus ». Une pincée de ceci, un soupçon de cela. Ce délicieux petit guide est conçu comme un hors-d'œuvre afin de mieux comprendre les genres. S'il vous ouvre l'appétit, c'est tant mieux.

Dessez votre point dans les deux continous de chaque catégorie pour représenter votre identité et combinez tous les ingrédients pour former votre personne gingembre. (parmi une infinité de recettes possibles)

4 versions et combinaisons



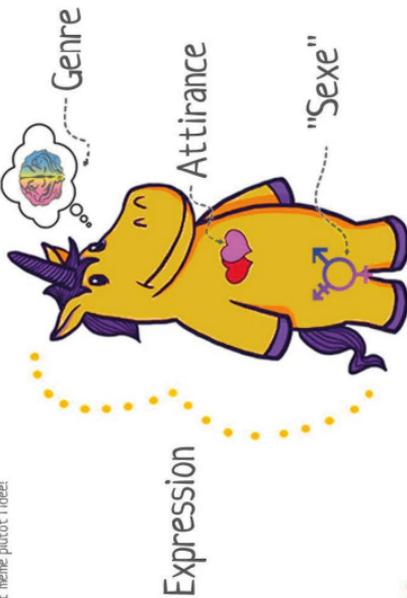
Pour chaque groupe, encerclez toutes les options qui s'appliquent à vous et dessinez le point qui décrit les aspects du genre qui vous attire.



Vous restez sur votre faim? Apprenez-en plus à <http://bit.ly/genderbread>

La Licorne du Genre

Le Genre fait partie de ces choses que tout le monde croit comprendre alors qu'en fait, c'est rarement le cas. Le Genre n'est pas binaire. Ce n'est pas "soit/ou". La plupart du temps c'est "les deux/et". Une pincée de ceci, un brin de cela. C'est un continuum, un spectre... Ce amoureux petit guide se veut être une introduction aux notions liées au Genre. C'est Ok si vous avez soit l'en savoir davantage. En fait, c'est même plutôt l'inverse!

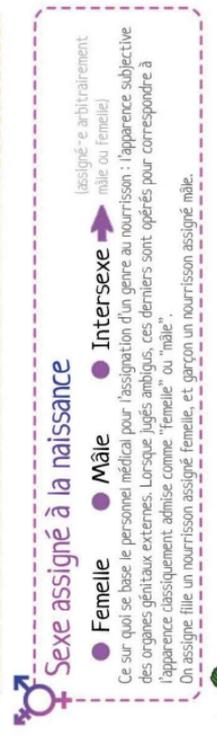
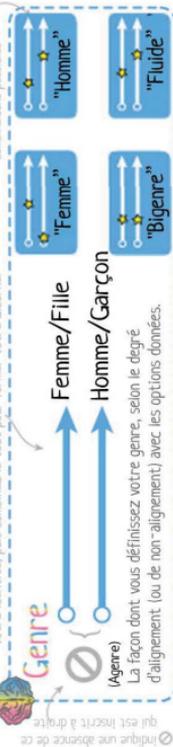


Inspiré par **TSER**

procar

Placez un point sur chaque ligne de chaque catégorie pour représenter votre identité, puis combinez le tout pour former votre Licorne.

4 exemples (d'une infinité de combinaisons possibles)



Entourez chaque terme décrivant ce pour quoi/quoi vous ressentez de l'attrance, puis placez un point sur chaque ligne, selon le degré d'attrance éprouvée.

Date de dépôt : 28 janvier 2025

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Marc Falquet

Difficile d'apprendre à raisonner lorsque les idéologues du genre affirment qu'un garçon peut devenir une fille et qu'une fille peut devenir un garçon. On célèbre les enfants pour leur orientation sexuelle et leur identité de genre. Selon la théorie à la mode, chacun est devenu le seul juge de la vérité de son sexe, chacun peut se décréter homme ou femme, à son gré, sur simple déclaratif. « Je le ressens, j'y aspire, j'y ai donc droit ».

On ne naît plus fille ou garçon, on attend de savoir l'option choisie, option tout à fait modulable. Toutes contraintes biologiques et corporelles sont abolies au titre d'une libération sociale et d'une pseudo-égalité. L'homme se définit par le refus de ce qu'il est. C'est le règne de la confusion, du révisionnisme scientifique par décret, de la propagande et du lavage de cerveau. Plus le mensonge est gros, plus il est facile à faire passer.

La société entière s'est laissé manipuler par l'approche fantasmée du phénomène transgenre, défendu par les activistes trans et LGBT. Cette idéologie trompeuse et dévoyée est relayée stratégiquement par les organisations internationales et les ONG « de référence », pour devenir la norme à tous les niveaux, jusqu'à la rendre obligatoire dans nos écoles. Ceux qui osent courageusement réagir et dénoncer cette imposture sont persécutés, soumis à des représailles, à des campagnes de calomnies, pour les déstabiliser, les décrédibiliser et les pousser à se taire. Ils sont disqualifiés et sont présentés comme « rétrogrades, puritains, rigoristes, religieux, moralistes, fanatiques, homophobes, transphobes, fascistes, extrémistes de droite, etc. ». Les plus gros mensonges ont été transformés en vérité absolue. Dans la Transmania, tout le monde se ment à lui-même et ment aux autres.

Depuis les organisations internationales, en passant par les milieux trans et LGBT+, jusqu'aux partis politiques gouvernementaux, tous soutiennent et justifient les théories du genre. Tous utilisent le prétexte de la défense des droits sexuels, de l'égalité, de l'inclusion, de la lutte contre les stéréotypes, du sexisme, pour légitimer cette idéologie et faire barrage à toute contestation.

Une infime minorité de bébés naissent avec des variations du développement sexuel (intersexes) et possèdent des caractéristiques biologiques ne correspondant pas ou qu'en partie aux catégories binaires employées généralement pour distinguer les corps masculins des corps féminins.

Les jeunes élèves qui s'identifient comme transgenres ne souffrent généralement pas de variations du développement sexuel. Ils se trouvent en questionnement sur leur identité sexuée, ne prenant pas en compte le constat corporel de la sage-femme qui a donc pu se tromper en leur imposant un sexe qui pourrait ne pas correspondre à leur genre. L'attribution du sexe par le constat anatomique est devenue une « assignation », « un faux », malgré la réalité corporelle. Ces jeunes ne se rebellent pas uniquement contre leurs parents, mais contre la réalité, contre la nature, contre leur propre biologie, leur physiologie et finalement contre l'ordre divin qu'ils comptent peut-être renverser. Ils veulent maîtriser leurs corps au point d'en changer la sexuation, sans toutefois savoir si c'est vraiment la bonne réponse à leurs questions existentielles. Aveuglés par les fantasmes entretenus sur les réseaux sociaux et poussés par les activistes du genre, ils se font piéger sans mesurer les conséquences désastreuses d'un changement de sexe sur leur santé physique, mentale, psychique et spirituelle.

Ces théories du genre ont été construites artificiellement et ne perdureront certainement pas. Cependant, en attendant que la mode soit passée, elles font leur lot de dégâts, solidement soutenues par un programme politique mondial (ONU, UNESCO, OMS, IPPF, etc.) qui instrumentalise les souffrances et les questionnements de la jeunesse et leur propose les plus mauvaises solutions.

Les idéologues trans, les influenceurs et les réseaux LGBT+ sont très actifs. Eux-mêmes en recherche et en questionnement, ils risquent de semer, par ignorance, encore plus de pagaille et de confusions dans la tête des personnes fragilisées qui les approchent. Peut-on traiter le déchirement de l'âme par des interventions chirurgicales et la prise d'hormones ?

Selon un témoignage, des activistes trans utilisent la manipulation et une emprise de type sectaire pour séduire. Ce qui explique pourquoi tant de jeunes, aisément manipulables, se déclarent soudain trans. La secte Transmaniaque attire les ados les plus fragiles et les plus naïfs, dont des profils autistiques qui peinent à faire la part des choses.

L'école, à travers les dogmes devenus des références imposées par l'OMS, l'IPPF et Santé Sexuelle Suisse, porte une responsabilité dans la propagation de cette idéologie et l'augmentation de la confusion de genre chez les ados, ainsi que l'augmentation des troubles psychologiques. Il est vrai que l'école a

un rôle délicat. Elle doit écouter ces jeunes, sans pour autant aller ouvertement dans leur sens, et sans couper la communication. L'ado est effectivement en questionnement et en transition. Le but est de transitionner vers l'âge adulte et non vers un changement de sexe.

Ce n'est en aucun cas au DIP d'informer, de favoriser, de proposer des solutions allant dans le sens d'une transition sociale ou sexuelle, ou encore d'orienter nos ados vers les milieux militants trans ou LGBT+. Ces milieux ne sont pas le lieu adéquat pour permettre aux ados de développer une réflexion libre et objective. Attention aux mauvais conseils et à la descente aux enfers.

Risques de suicides dans les milieux trans et LGBT+. Il est relaté que des jeunes se sentent tellement mal dans un corps qui ne correspond pas à leur genre qu'ils veulent en finir avec la vie. Cependant, il n'est jamais fait état des innombrables cas de comorbidité psychiatrique ainsi que des personnes désespérées qui ont mis fin à leurs jours après avoir effectué une opération de réassignation sexuelle irréversible. Peut-on mutiler volontairement son propre corps en espérant que son esprit fonctionnera mieux après ???

L'école doit enseigner la vérité à nos enfants. Elle n'a pas à déroger à la loi universelle selon laquelle nous sommes déterminés par notre sexe et non pas à travers nos désirs, notre ressenti ou nos fantasmes.

Un homme aura beau se tartiner le visage avec une pommade à base d'ostéogènes, ses 60 000 milliards de cellules qui le composent comporteront toujours la marque de son sexe, le chromosome sexuel Y.

Il serait temps d'expliquer aux candidats à la transition qu'ils ne vont certainement pas se sentir mieux dans leur peau après une transition, sachant que la chirurgie et les hormones mutilent, détruisent le corps et ravagent la santé physique et psychique, de manière irréversible. La transition n'apportera certainement pas de solution à un mal-être existentiel. Au contraire, les problèmes de toute nature risquent bien de s'aggraver irrémédiablement.

Le DIP doit abandonner les processus de transition sociale à l'école. Un langage non complaisant, sans ambiguïté, sans fausse empathie, devrait être tenu par les intervenants en santé sexuelle. Les mises en garde et les conséquences majeures d'une transition doivent être bien exposées, ceci en accord avec les parents et leur autorité.

Nier sa nature biologique n'est peut-être pas la meilleure solution pour traiter ses problèmes existentiels et psychologiques. Transitionner vers l'autre sexe, qui biologiquement ne nous appartient pas, est juste une illusion, un fantasme. L'autre sexe ne nous appartiendra jamais, quoi que nous fassions. Est-il possible de vivre véritablement heureux en étant en permanence dans le déni et le mensonge à soi-même ?

D'après le National Health Service (NHS), le service national de santé en Angleterre, la transition sociale n'est pas un acte neutre, mais un accompagnement psychosocial. En raison des conséquences psychologiques d'un tel acte, elle le déconseille pour les enfants prépubères et recommande la prudence concernant les adolescents. La majorité des jeunes qui ont transitionné avaient commencé par des mesures de transition sociale.

Abandonner le vocabulaire absurde trans.

Une adolescente témoigne sur la communauté trans et la décrit comme la plus sectaire. Elle indique avoir perdu des mois à apprendre le langage trans et utiliser des termes obscurs et ridicules tels que dead-name, abinaie, afillle, agenre, alterhumain, altersexe, ambisexual, anonbinaire, aporagenre, autosexuel, azurgirl, bigenre, cishet, cisgenre, demifluid, demiboy, demigenre, demigirl, dicklit, genderfluid, girlflux, intergenre, ladyck, lesbiflexible, lesbihet, lesboy, monogenre, multigenre, neurogenre, neutrique, non binaire, omnigenre, omnisexuel, panggenre, paraboy, paragenre, polysexuel, quoifluid, quoigenre, transernité, trigenre, xenogenre, ainsi que les pronoms personnels al, ul, ol, iel, ielle, etc.

Un phénomène de mode, misogynne et homophobe.

« A l'heure de la mode et de la contagion sociale et la construction artificielle qu'est la Transmania, il faut se dire non binaire pour atteindre le summum de la popularité à l'école ». « Par ailleurs, on peut constater que la Transmania renforce les stéréotypes de genre, pousse à la misogynie et à l'effacement des femmes. De plus, il s'agit d'un projet homophobe qui incite les personnes homosexuelles à penser qu'elles devraient changer de sexe ». Les personnes qui parviennent à sortir du brouillard mental, dans lequel elles se sont laissé enfermer, reconnaissent que la dysphorie de genre n'est qu'un symptôme qui provient de problèmes psychologiques non traités. (Source : Transmania / Enquête sur les dérives de l'idéologie transgenre, édition Magnus, mai 2024)

L'instruction publique, les HUG et la fonction publique dans leur ensemble doivent cesser de nourrir les fantasmes de l'idéologie trans et s'abstenir de tout prosélytisme, comme le demandent légitimement de nombreux parents.

C'est aux parents d'inculquer l'éducation et les valeurs morales qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants en fonction des critères auxquels ils sont fondamentalement attachés.

Le Conseil d'Etat doit s'affranchir et dénoncer le cadre de référence de l'éducation sexuelle dicté par l'OMS.

Le cadre de référence doit être abandonné et dénoncé officiellement. Il va à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il viole les fondements éducatifs,

culturels, religieux, spirituels, moraux et philosophiques de millions de familles. Il privilégie et impose une vision purement matérialiste de l'existence en occultant les fondements spirituels de l'existence.

Le cadre de référence de l'OMS empêche les familles d'exercer leurs responsabilités ainsi que leur liberté de conscience et de croyance. Il empêche les familles d'éduquer leurs enfants à appliquer les principes et devoirs associés aux valeurs spirituelles fondamentales.

La pornographie, un combat à entreprendre avec détermination.

Une information à l'intention des parents paraît indispensable, afin qu'ils puissent aborder le sujet en famille et faire de la prévention. Cette calamité est à la base de nombreux maux : elle favorise l'insatisfaction sexuelle, la perte de la libido, la baisse de l'estime de soi, la baisse des capacités empathiques. Elle pousse à l'irrespect, la domination, l'humiliation, la violence, la perversion sexuelle, la bestialité et la prostitution. Elle participe à la construction de barrières à la douceur et aux relations affectives saines. Elle contribue au développement de déviances sexuelles, aux meurtrissures de l'âme, etc. Ceux qui y sont accros disent se sentir de plus en plus mal dans leur peau.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Messieurs et Mesdames les députés, de faire un bon accueil à cette proposition de motion et de l'envoyer au Conseil d'Etat.